

C-17-2005

**La recherche partenariale en économie  
sociale : l'expérience québécoise**

Jean-Marc Fontan,  
codirecteur de l'ARUC –  
département de sociologie, UQAM

Décembre 2005

Cahiers de l'ARUC-ÉS

Cahier N° C-15-2005

**« La recherche partenariale en économie sociale : l'expérience québécoise »**

Jean-Marc Fontan,  
co-directeur de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale –  
département de sociologie, Université du Québec à Montréal

ISBN 2-89276-386-X

Dépôt Légal: Décembre 2005

Bibliothèque Nationale du Québec  
Bibliothèque Nationale du Canada

## **Table des matières**

---

|   |            |
|---|------------|
| <b>Introduction.....</b>  | <b>p.1</b> |
| <b>1. L'économie sociale? .....</b>   | <b>p.2</b> |
| <b>2. Mise en contexte sur la recherche en économie sociale.....</b>                  | <b>p.3</b> |
| <b>3. Enjeux canadiens du développement de la recherche en économie sociale .....</b> | <b>p.7</b> |
| <b>4 - Économie sociale et politiques publiques .....</b>                             | <b>p.9</b> |



## **Introduction**

---

Depuis le dernier discours du trône du Premier ministre Paul Martin (5 octobre 2004), l'économie sociale est devenue une réalité bien présente au sein de l'agenda politique canadien. Au Québec, une mise à l'agenda similaire a été réalisée en 1995, par le mouvement des femmes via la *Marche du Pain et des Roses* et les revendications qui y étaient associées, et concrétisée lors du *Sommet socioéconomique du Québec* tenu en 1996.

Qu'est-il entendu par économie sociale? Comment sont produites les connaissances sur ce secteur d'activités. Quels enjeux politiques sont soulevés par ce secteur d'activités ? Trois questions auxquelles nous allons apporter des éléments de réponse dans les pages qui suivent.

## **1 - L'économie sociale ?**

---

L'économie sociale est constituée par des organisations sociales ou des entreprises collectives consolidées ou en émergence appartenant aux secteurs coopératif, mutuelliste ou associatif. Cette économie se différencie de l'économie privée. Elle repose sur l'engagement citoyen à partir duquel sont actualisées des aspirations individuelles et collectives et sont expérimentées des solutions socio-économiques novatrices en réponse à des problèmes sociaux ou économiques. Au Québec en 2001, l'économie sociale est constituée de 7 151 entreprises collectives et organisations sociales qui emploient 124 302 personnes et réalisent un chiffre d'affaires de 17,2 milliards de dollars.

Cette économie est fort diversifiée. Elle est présente dans toutes les régions du Québec et ce tant en milieu métropolitain, urbain que rural. À titre indicatif des champs touchés par l'économie sociale mentionnons les secteurs financiers, de la culture, du loisir et du tourisme, des télécommunications, de l'agro-alimentaire, du transport, du logement, de la vente au détail, de l'aide domestique et des services sociaux. L'économie sociale, à l'image de l'économie privée, est une économie de petites entreprises et organisations. Elle compte sur la présence de grandes entreprises et peu de très grandes firmes.

Bien que l'économie sociale soit un domaine d'importance pour le développement social, culturel, politique ou économique des communautés canadiennes, cette économie, de 1800 à 1950, a été relativement peu étudiée. La connaissance sur cette dernière provient de petits projets de recherche inégalement disséminés dans le temps et sur le territoire canadien ou québécois.

## **2 - Mise en contexte sur la recherche en économie sociale**

L'histoire de l'économie sociale nous indique que sa structuration accompagne tant le développement de l'industrialisation que l'émergence des premiers mouvements sociaux européens et nord-américains. Si le terme économie sociale est couramment utilisé en Europe, entre le milieu du 19<sup>e</sup> siècle et la première décennie des années 1900, il est presque inexistant sur le territoire canadien et nord-américain. Entre 1920 et 1980, la montée en puissance des coopératives dans les pays développés, de la doctrine coopérative, de son système d'organisations et des politiques publiques vouées à son développement, le terme économie sociale est rapidement occulté par celui d'économie coopérative.

Au Québec, les premiers écrits relevant de l'économie sociale sont principalement le fait d'intervenants ou d'acteurs sociaux qui, au 19<sup>e</sup> siècle, proposent une façon alternative de penser le rapport au marché et à la société. À ces écrits, de nature pamphlétaire, s'ajoutent, au début du 20<sup>e</sup> siècle, des travaux théoriques produits par des intellectuels du monde de l'éducation supérieure. Ils le font afin de promouvoir l'économie coopérative perçue alors comme un domaine d'intervention pouvant faire contrepoids aux insuffisances de l'économie libérale.

Les travaux de recherche portant sur les autres composantes de l'économie sociale, principalement sur le mouvement associatif à vocation juridique non coopérative, émergent de façon significative à partir des années 1950.

Une première période de travaux (1950-1980) donne lieu à des « recherches action » très liées au militantisme universitaire qui prend forme à l'époque. Cette période s'étend sur une trentaine d'années et permet la production de recherches thématiques et sectorielles sur différents mouvements sociaux dont le mouvement syndical, le mouvement communautaire, le mouvement coopératif ou le mouvement féministe. Au cours de cette période, il est intéressant de noter l'apparition de petits projets de recherche action qui associent de façon très expérimentale des chercheurs et des acteurs sociaux.

Avec la création de la Chaire de coopération en 1968, de l'IRECUS en 1976, du Réseau des universités des Amériques en études sur les coopératives et les associations<sup>1</sup> (UniRcoops) en 1995, de la Chaire Desjardins de coopération et développement du milieu<sup>2</sup> en 1999, et de son programme de formation coopératif, l'Université Sherbrooke se définit comme l'université québécoise spécialisée dans le domaine de la coopération. Mentionnons aussi la création en 1975 du Centre de gestion des coopératives<sup>3</sup> à l'école des Hautes études commerciales (HEC).

Une deuxième période de travaux sur l'économie sociale (1980-2000) prend forme avec le développement de programmes de financement au sein de nouvelles structures d'appui à la recherche, lesquelles sont implantées par les paliers fédéral et provincial. Dès 1977, le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), et à partir de 1979 pour le Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS) et le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR),<sup>4</sup> offrent des subventions pour soutenir des recherches conduites par des équipes sur des thématiques générales ou ciblées. Ces programmes appuient, dans un premier temps, la formation de petites et moyennes équipes de recherche (décennie 1980) puis favorisent (décennie 1990) l'implantation de grandes équipes de recherche. Il est à noter qu'en 1984, le ministère de l'Éducation du Québec, via le Fonds des services aux collectivités, est le premier organisme subventionnaire public à financer le développement de la recherche partenariale en sciences humaines, c'est-à-dire à permettre la mise en place de projets de recherche qui associent étroitement des chercheurs et des acteurs sociaux dans la conception et la gestion d'équipes et de projets de recherche. Le CQRS emboîtera le pas quelques années plus tard en mettant sur pied un programme de financement pour l'implantation d'équipes de recherche associant en partenariat des chercheurs et des praticiens.

---

<sup>1</sup> UniRcoops : <http://www.unircoop.org/>

<sup>2</sup> Chaire Desjardins de coopération et développement du milieu : <http://www.usherbrooke.ca/medias/communiques/1999/oct/chaire.htm>

<sup>3</sup> Centre de gestion des coopératives : <http://web.hec.ca/centredesjardins/>

<sup>4</sup> Ces fonds sont actuellement fusionnés au sein du *Fonds québécois de recherche sur la société et la culture* (FQRSC).



En 1987, la Chaire de Coopération Guy-Bernier<sup>5</sup> est créée par l'intermédiaire de la Fondation de l'UQÀM avec l'appui financier de la Fédération des caisses populaires Desjardins et Montréal et de l'Ouest du Québec. En 1988, le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est implanté.<sup>6</sup> Ce dernier est le premier centre de recherche québécois à développer au sein de sa programmation de recherche un axe de travail portant exclusivement sur l'économie sociale. En 1992, peu après la création du CRISES, est mis sur pied à l'UQÀM le Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS)<sup>7</sup> et à Hull la Chaire de recherche en développement communautaire devenue la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités<sup>8</sup> en 2002 (CRDC-GERIS). Le LAREPPS est un des premiers centres de recherche à associer étroitement des chercheurs et des praticiens autour de la production de recherches-action. En 1997, le LAREPPS développe une Équipe de recherche économie sociale, santé et bien-être. Cette équipe reflète la montée en importance du champ de l'économie sociale et du développement de la recherche partenariale.

En 2000, est créée à l'UQÀM, en partenariat avec le Chantier de l'économie sociale<sup>9</sup> et des organisations du milieu de l'économie sociale et du milieu syndical et sous la forme d'un consortium entre l'Université du Québec en Outaouais, l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université Concordia, une Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS)<sup>10</sup>. L'ARUC-ÉS est le premier centre de recherche interuniversitaire québécois entièrement dédié à la recherche partenariale en économie sociale. Depuis, plusieurs structures de recherche ont été implantées, dont l'Observatoire en économie sociale et en développement régional<sup>11</sup> (Université du Québec en Outaouais), la

---

<sup>5</sup> Chaire de coopération Guy-Bernier : <http://www.er.uqam.ca/nobel/ccgb/index.html>

<sup>6</sup> CRISES : <http://www.cris.es.uqam.ca/>

<sup>7</sup> LAREPPS : <http://www.unites.uqam.ca/essbe/>

<sup>8</sup> CRDC-GERIS : <http://www.uqo.ca/crdc-geris/>

<sup>9</sup> Chantier de l'économie sociale : <http://www.chantier.qc.ca/>

<sup>10</sup> ARUC-ÉS : <http://www.aruc-es.uqam.ca/>

<sup>11</sup> Observatoire en économie sociale et en développement régional : <http://www.uqo.ca/observer/SocialGeneral/>

Chaire de responsabilité sociale et de développement durable<sup>12</sup> (UQÀM) et la Chaire du Canada en économie sociale<sup>13</sup> (UQÀM).

Au fil de la décennie 1990 et du début des années 2000, l'UQÀM, en lien avec les autres constituantes du réseau Université du Québec, est devenue un pôle d'excellence en recherche fondamentale et en recherche partenariale portant sur l'innovation sociale, le développement social et l'économie sociale. Ses nombreuses équipes regroupent des chercheurs sur des bases multidisciplinaires, interfacultaires, interuniversitaires, interrégionales et partenariales.

Tout dernièrement, la mise sur pied par le CRSH d'un programme de recherche entièrement dédié à l'économie sociale a permis d'allouer quinze millions de dollars sur cinq ans (2005-2010). Le dit programme de subventions à permettra de soutenir, pour quelques années, des projets de recherche concertée en économie sociale.

---

<sup>12</sup> Chaire responsabilité sociale et développement durable : <http://www.ceh.uqam.ca/>

<sup>13</sup> Chaire du Canada en économie sociale : <http://www.unites.uqam.ca/src/regroupements/chaire-canada-economie-sociale.htm>

### **3 - Enjeux canadiens du développement de la recherche en économie sociale**

---

Du point de vue de la recherche, quatre enjeux apparaissent clés pour assurer le développement du secteur de l'économie sociale.

Un premier enjeu relève à la fois de la recherche fondamentale et de la recherche partenariale. Il porte sur la production et la valorisation de nouvelles connaissances sur le secteur canadien de l'économie sociale et son impact sur le développement de la société. Tant le terme économie sociale que les initiatives relevant de l'économie sociale sont mal connues au Canada. S'il est aisé de dresser un portrait de l'économie sociale en Angleterre, en Belgique ou en France, il est difficile de présenter un tel portrait pour le Canada. Différents travaux de recherche permettent de présenter des portraits sur plusieurs des composantes l'économie sociale du CRSH a permis de financer la création de six Centres régionaux de recherche au Canada, un pour chacune des régions canadiennes identifiées par le programme, et d'un Centre national de recherche en économie sociale. À partir de 2006, le même programme de l'économie sociale, notamment sur l'économie coopérative, sur le secteur à but non lucratif ou encore sur les initiatives de développement économique communautaire. Par contre, nous sommes dans l'impossibilité de produire un portrait unifié de l'économie sociale au Canada. Au sein des acteurs sociaux de la société civile canadienne, il n'existe pas de définition consensuelle sur le terme économie sociale. Une telle définition reste à construire.

Un deuxième enjeu est théorique. Il porte sur le rôle joué par l'économie sociale dans la médiation des rapports entre l'économique et le social. Il s'agit de voir en quoi et comment l'économie sociale contribue au renouvellement des modalités de régulation des sociétés. Elle le fait dans un contexte politique et une conjoncture économique renouvelée où l'État et le marché collaborent de plus en plus avec la société civile pour mobiliser de façon innovante un ensemble de ressources sociétales. Dans cette optique, il importe de mesurer

l'apport de l'économie sociale à la définition ou à la redéfinition des politiques publiques et du modèle de développement d'ensemble de la société canadienne.

Un troisième enjeu de recherche porte sur l'apport spécifique de l'économie sociale au développement des territoires, particulièrement des territoires aux prises avec des processus de dévitalisation socio-économique. Concrètement, cet enjeu s'adresse à la production de connaissances liées à l'impact du développement de l'économie sociale sur le bien-être des collectivités.

Le quatrième et dernier enjeu de recherche porte sur le développement d'outils concrets d'intervention. L'économie sociale est en pleine expansion et en forte croissance. Cette réalité exige d'approfondir notre connaissance et notre compréhension des mécanismes de fonctionnement de l'entrepreneuriat social ou collectif. Cet entrepreneuriat demande la mise en place d'outils et de services propices à la consolidation des filières existantes de l'économie sociale ou à la création de nouvelles filières.

Sur ce point, les besoins des acteurs sont clairs. La survie et le développement des organisations sociales ou des entreprises collectives émergentes dépendent d'avancées cognitives à réaliser dans nombre de domaines dont ceux liés : à la gestion démocratique; au développement des ressources humaines; aux conditions et relations de travail; à de nouvelles formes de capitalisation et à l'évaluation des résultats et des impacts de l'économie sociale. Des études sont à réaliser sur le fonctionnement démocratique de cette économie, tant sous l'angle de la gestion collective, de la responsabilité sociale et de l'éthique que du rapport avec la communauté et le développement local.

Le développement des connaissances sur l'économie sociale permet certes d'approfondir notre compréhension du fonctionnement de l'économie canadienne, il permet aussi d'alimenter les réflexions entourant la production de politiques publiques.

## **4 - Économie sociale et politiques publiques**

---

Les travaux de recherche en économie sociale nous indiquent que les demandes historiques adressées à l'État par les entrepreneurs collectifs de l'économie sociale ont essentiellement porté sur deux revendications centrales.

Premièrement, les entrepreneurs collectifs désirent être entendus politiquement avec la même attention que le sont les entrepreneurs du secteur privé. C'est-à-dire, avec le même type de reconnaissance, d'aide, de mobilisation de ressources et d'intérêt, que ce que l'État a accordé et accorde toujours aux entreprises privées. Et ce, dans l'ensemble des champs de juridiction de l'État : éducation, développement économique, développement social, culture...

Cette revendication historique est toujours valide. Non seulement l'écart persiste entre le niveau d'attention et d'aide publique accordé au secteur privé et celui consenti au secteur associatif et collectiviste, mais il tend aussi à se creuser en raison des nouveaux besoins découlant des transformations que connaît la société canadienne via son insertion dans un environnement de plus en plus mondialisé (ALÉNA, nouveaux Accords de l'OMC, etc.). Dès lors, le discours public et la représentation que l'État se fait de ce qu'est la société canadienne et du comment elle est appelée à évoluer doit tenir compte du potentiel de création et de régulation porté tant par la société civile que par l'économie sociale.

Deuxièmement, les entrepreneurs collectifs demandaient que soit prise en compte la spécificité de l'économie sociale.

De un, l'économie sociale met en scène un mode de gouvernance organisationnel reposant sur une conception égalitaire du droit de parole et des mécanismes décisionnels. Le principe du « une voix un vote » rend compte d'une logique de distribution du pouvoir qui diffère de celle présente dans l'actionnariat privé où le droit de vote est proportionnel à la quantité de capital détenu dans l'entreprise. Dès lors, les modalités de capitalisation diffèrent. Au sein

d'une entreprise collective, cette spécificité peut constituer une contrainte pour des organisations financières ou des investisseurs privés qui s'attendent à associer de façon traditionnelle leur investissement à une part proportionnelle de pouvoir dans la prise de décision.

De deux, l'économie sociale regroupe un ensemble d'organisations dont la mission est partagée entre des préoccupations sociales et économiques. Elles poursuivent à la fois des objectifs sociaux et économiques et visent tant une viabilité économique qu'une rentabilité sociale. Dès lors, le fait que nombre des entreprises ou organisations d'économie sociale en émergence soient nées en réponse à une urgence sociale où à des besoins sociaux non répondus par l'État et le marché, a une incidence sur la façon de concevoir la rentabilité sociale et la viabilité économique. Ces dernières ont peu d'éléments de ressemblance avec la rentabilité économique recherchée par une entreprise privée ou le type de responsabilité sociale que se dote une entreprise privée.

De trois, si les motifs sous-jacents à la création d'entreprises de l'économie sociale obéissent à des rationalités qui ne correspondent pas à celles mises de l'avant par l'entrepreneur privée, qui se résume très caricaturalement à la recherche de profit, il importe d'évaluer la performance d'une organisation d'économie sociale de façon différente. Il importe aussi de prendre en considération le principe que la croissance pour la croissance n'est pas un objectif en soi porté par le projet de développement de la société mis de l'avant par les entrepreneurs collectifs et les organisateurs sociaux de l'économie sociale. L'économie sociale conçoit le développement dans sa totalité où croissance économique doit aller de pair avec développement social, dans le respect des valeurs démocratiques et environnementales.

Dès lors, penser « aider, appuyer, soutenir » des entreprises d'économie sociale avec les mêmes réflexes et schèmes de pensée que ceux utilisés pour l'entreprise privée est inapproprié. D'où la deuxième revendication historique du secteur de l'économie sociale : avoir des programmes qui tiennent compte du projet, des valeurs et des principes promus

par l'économie sociale. Des programmes qui seraient créés spécifiquement pour ce secteur ou qui pourraient avoir une portée générale avec la possibilité de s'adapter pour tenir compte des spécificités de la population des entreprises collectives et des organisations sociales.

Ce rappel fait, nous sommes en mesure d'identifier une troisième grande revendication et des pistes d'action en matière de politiques publiques.

La troisième revendication porte sur l'enjeu de la co-construction des politiques publiques. En privilégiant une approche partenariale lors de la construction des politiques publiques, ces dernières seraient plus adaptées aux besoins et aux réalités par les populations, les organisations ou les territoires pour lesquels elles sont développées. Opter pour un processus de co-construction permet d'innover socialement dans la façon dont sont pensés et déployés les politiques publiques.

Une première piste consisterait à mesurer l'écart en termes d'offre et de support offert aux entreprises privées versus l'offre et le support public offert aux entreprises d'économie sociale. La mesure de cet écart donnerait un aperçu de l'horizon de travail à combler et permettrait d'établir un plan de mise à niveau de l'action et de l'offre de services publics dans les différents secteurs de la société. À titre indicatif, quelle place occupe le discours sur l'économie sociale versus celle occupée par l'économie privée dans le curriculum cognitif dispensé aux niveaux d'enseignement primaire et secondaire? En quoi les services de développement des ressources humaines de la main-d'œuvre canadienne prennent-ils en considération la formation à l'entrepreneuriat collectif, au bénévolat et à la co-gestion en organisation? En quoi les programmes de support aux entreprises sont-ils adaptés pour faire face aux spécificités portées par les entreprises sociales ou collectives?

Une deuxième piste de travail consisterait à explorer les mécanismes qui permettraient de prendre en considération la nature plurielle de la mission des entreprises d'économie sociale en favorisant des actions publiques décloisonnées et transversales entre ministères et agences ou entre échelles d'intervention (fédérale, provinciale et municipale). À cette fin, il serait approprié de dresser une cartographie des instances publiques qui sont directement et indirectement interpellées par la réalisation du mandat de différents ministères à l'égard de l'économie sociale et, de façon conséquente, il serait approprié d'étudier des scénarios de concertation entre ces ministères de façon à développer une approche intégrée d'appui au développement de cette économie.

Une troisième piste travail viserait, de façon plus précise, à trouver des réponses aux problèmes spécifiques qui affectent le développement du secteur de l'économie sociale. Au cours des cinq à sept dernières années, il y a eu un fort mouvement de création d'entreprises collectives et d'organisations sociales dans ce secteur. Dès lors, se pose actuellement des problèmes en termes de croissance et de stabilisation des activités au sein de ces organisations. Les besoins portent sur des questions relatives à l'adaptation de certaines lois ou législations, de normes ou de critères d'intervention d'agences publiques, et sur la capitalisation et l'aide à la gestion de projets définis en fonction d'une mission partagée entre la réalisation d'objectifs économiques et d'objectifs sociaux. Pour répondre à ce type de besoins, il s'agit essentiellement :

- ❑ d'adapter et de modifier le cadre normatif et législatif de programmes existants ou de créer de nouvelles normes ou lois pour appuyer le développement du secteur de l'économie sociale ;
- ❑ d'agir de façon traditionnelle par une mobilisation de fonds publics. Donc d'injecter des sommes dans des programmes et des mesures adaptées à la population des entreprises collectives et des organisations sociales ;



- ❑ de voir à la mise en place de services conseils de première, deuxième et troisième lignes adaptés aux besoins de l'entrepreneuriat collectif.

Une quatrième piste de travail porterait sur le renforcement du système national d'innovation en économie sociale. Un tel système est constitué au Québec à partir de deux grands pôles d'organisations – liées à l'économie sociale en général ou à l'économie coopérative en particulier – offrant des services tant aux organisations sociales qu'aux entreprises collectives. Il y aurait avantage à mieux faire connaître le modèle développé au Québec. L'objectif ne serait certes pas de vouloir développer par le haut (top down approach) un système d'innovation canadien en économie sociale dont le mandat serait de s'assurer qu'un seul et même modèle d'intervention en économie sociale s'implante d'un bout à l'autre du pays. Au contraire, il serait approprié de mettre en place un système qui renforcerait les dynamiques régionales et locales (bottom up approach).

Dès lors, le travail en matière de politique publique consisterait à dresser des profils régionaux de l'état de développement de l'économie sociale canadienne, d'identifier les dynamiques relationnelles qui y sont associées et les cultures qu'elles représentent, d'appuyer les constituantes des systèmes régionaux en place, de faciliter l'émergence de structures support (services réels supports à l'entrepreneuriat collectif) là où peu ou pas d'infrastructures existent. Au plan national, une telle stratégie pourrait aussi conduire à la mise sur pied, en partenariat avec les réseaux existants de l'économie sociale, du développement économique communautaire et du tiers secteur, d'un organisme partenarial universités, communautés, État et marché de type *Observatoire national en économie sociale*.

Une cinquième et dernière piste de travail porterait sur la fonction régaliennne que joue l'État. Ce dernier s'est historiquement doté de moyens pour poser des évaluations, établir des états de la situation et susciter des débats autour d'enjeux liés au développement global, sectoriel ou territorial de la société canadienne. À cette fin, différents outils ont été mobilisés et continuent de l'être. Nous pouvons associer l'octroi récent de fonds au Conseil de recherche en sciences humaines du Canada pour la création d'un programme de

subventions à l'économie sociale comme un exemple de ce type d'intervention. Ce genre de mesures aurait avantage à être encouragé tant du côté de l'État que des autres parties prenantes de la société. Le développement de l'économie sociale demande et passe aussi par la mobilisation d'autres réseaux. Sur ce point, le monde de la recherche constitue une interface intéressante pour faciliter la mise en relation entre des acteurs sectoriels afin de permettre l'amorce de dialogues puis de collaboration entre des secteurs – privé et communautaire par exemple – qui sont naturellement enclins à s'ignorer.

